

Composition portant sur une question de la société contemporaine :

Liberté ou sécurité : faut-il choisir ?

Actualités et définitions de ces deux valeurs apparemment antagonistes et fondamentales à notre civilisation ; un choix inutile au profit d'un équilibre choisi et garanti par un pacte de société ; le rôle de la puissance publique pour garantir cet équilibre.

La tentation est grande d'opposer spontanément liberté et sécurité et, de fait, d'inviter à un choix entre ces deux piliers de l'humanité et de la démocratie.

Pourtant, le président américain George Washington disait : « celui qui sacrifie la liberté pour une sécurité temporaire ne mérite ni la liberté, ni la sécurité », induisant là une relation plus subtile et même une interdépendance entre ces deux notions et suggérant, de fait, l'impossibilité d'un choix, comme si la liberté conditionnait la sécurité et, en extrapolant, que la sécurité conditionnait la liberté également.

L'histoire de l'humanité a été très souvent tiraillée entre ces deux valeurs. On pense aux années sombres entre la grande dépression de 1929 et la fin de la seconde guerre mondiale, en particulier en Europe au XXème siècle. Plus récemment, depuis l'« entrée » dans le XXIème siècle, le 11 septembre 2001 avec les attaques terroristes de New-York et Washington, une tentation sécuritaire se développe sans cesse dans de nombreux pays du monde, au détriment des libertés individuelles.

Ainsi, une réflexion plus approfondie sur la question montre l'interdépendance de la liberté et la sécurité, l'impossibilité d'un choix, la nécessité de chercher sans relâche un équilibre. Dès lors, la véritable question est davantage celle de trouver cet équilibre, et comment faire pour cela. En outre, l'action publique apparaît fondamentale dans cette quête et le rôle des puissances publiques déterminant, tant Etat que collectivités territoriales.

Pour exposer ces réflexions, nous poserons tout d'abord le cadre avec l'actualité, la tentative de définitions de la liberté et de l'égalité et leurs incidences dans les modèles mêmes de nos sociétés. Dans un deuxième temps, nous verrons comment il serait paradoxal d'opposer liberté et égalité et, au contraire, suggérons la recherche d'un équilibre à travers un pacte de société, répondant ainsi là plus directement à la question du choix entre liberté et sécurité. Enfin, nous soulignerons dans quelle mesure la puissance publique peut et doit participer à l'équilibre ainsi suggéré.

1) Liberté et sécurité : définition et caractérisation de deux valeurs fondatrices de nos sociétés et dont le tandem est au cœur de l'actualité.

Il semble tout d'abord intéressant de souligner que le couple liberté/égalité est au cœur de l'actualité, avant de tenter de définir ces notions et de montrer qu'elles participent aux modèles mêmes de nos sociétés.

1) Le dilemme apparent entre liberté et sécurité constitue un sujet d'actualité brûlant

Le monde en général et la France en particulier connaissent, de par des événements plus ou moins récents – attaques terroristes contre le World Trade Center aux Etats-Unis le 11 septembre 2001, avec un impact planétaire de par la médiatisation, en direct, et de par les conséquences de cet événement ; attaques terroristes contre Charlie Hebdo puis à Paris et Saint-Denis en 2015/2016, et autres attentats à la suite – est entré dans une logique sécuritaire qui vise à rendre plus sûr la vie des citoyens moyennant une limitation de certaines libertés.

Les lois en matière de sécurité intérieure, l'établissement de l'état d'urgence dont certaines dispositions sont désormais intégrées dans les lois courantes, se renforcent pour faire face, avec plus ou moins de succès, à la vague terroriste. Cela crée, pour un certain nombre de citoyens et certains représentants politiques, un cas de conscience lié à la privation de liberté, pour eux-mêmes ou, a fortiori, pour des personnes concernées injustement.

Ce dilemme entre liberté et sécurité ne se limite pas aux libertés individuelles et au terrorisme. Il touche de nombreux domaines : économiques, sociaux, organisationnels, environnementaux. A titre

d'exemple, la crise actuelle dite « crise des migrants » en Europe entraîne, au motif de la sécurité des biens et des personnes, des libertés diminuées pour les migrants. Dans le domaine numérique, la collecte et l'utilisation des données personnelles implique des considérations fondamentales en matière de sécurité et de liberté. Si en Europe, le Règlement Général de Protection des Données (RGPD), entré en vigueur le 25 mai 2018, laisse entrevoir un plus grand respect des citoyens, l'exploitation des données numériques à grande échelle est alarmante à bien des égards, comme le montre le documentaire coproduit par la chaîne Arte « Nothing to hide ».

De fait, le dilemme liberté/égalité est au cœur de notre quotidien et de l'actualité.

2) Une tentative de définition des notions de liberté et d'égalité

La notion de liberté renvoie naturellement à une dimension individuelle avec, outre son inscription dans la Constitution française et dans la devise nationale « Liberté, Egalité, Fraternité », différentes déclinaisons comme la liberté de pensée, la liberté de conscience, la liberté de déplacement, la liberté religieuse... Pourtant, la notion de liberté se décline dans nombre de domaines : au plan juridique, au niveau économique et, corrélativement, social, au niveau artistique et culturel, en terme de justice ou encore en matière climatique.

D'autre part, quel qu'en soit le domaine, une définition simpliste de la liberté serait de « faire ce qu'on veut », de surcroît « quand on veut ». Cette définition apparaît inopportune, d'abord parce que « la liberté de chacun s'arrête là où commence celle de l'autre » et aussi parce que les réalités viennent contrarier une définition si ouverte. Ainsi, la vraie liberté commence-t-elle à l'âge de 18 ans, liberté de l'autorité parentale, mais souvent dépendant financièrement ? Ou davantage lors de l'intégration professionnelle – de surcroît de façon stable – pour assurer une certaine sécurité financière et, donc, une certaine liberté ?

Nous serions alors tentés de caractériser davantage la liberté par la définition de règles et d'objectifs, pleinement choisis et ensuite, d'actions vécues et de décisions pour se tenir au mieux à ces règles, quitte à les adapter pour mieux s'y conformer à nouveau.

De la même façon et en miroir de la liberté, la sécurité porte sur de nombreux domaines. On pense, là aussi spontanément, à la « sûreté » de biens et des personnes. La sécurité se décline au plan réglementaire (incendie par exemple), au niveau juridique – et tout particulièrement pour la puissance publique – dans le domaine économique et social (cf. la « sécurité sociale », assurance maladie, retraites, chômage...) mais aussi avec la police / justice, le climat, l'art et la culture... A chaque notion d'une liberté semble correspondre une notion de sécurité.

La sécurité se définirait comme un état de sérénité permettant de vivre en quiétude quant à l'environnement.

Ces deux esquisses de définition, non pas littérales mais « in concreto », suggèrent une frontière, entre les deux notions, beaucoup plus confuse qu'on pourrait l'imaginer au premier abord.

Enfin, il convient de souligner que liberté et égalité ne sont pas des notions binaires (libre/pas libre ; sûr/pas sûr) mais impliquent au contraire une logique de gradient (je suis plus ou moins libre, avec une infinité de nuances).

3) Des notions si puissantes qu'elles génèrent des modèles de société

Lorsqu'on combine liberté et sécurité : libre et sûr ; pas libre mais sûr ; sûr mais pas libre ; pas libre et pas sûr, on trouve une résonance dans nos modèles de société. Sans sécurité ni liberté, c'est le chaos : guerre, voire dictature dans laquelle la sécurité ne serait même pas assurée. Avec liberté et sécurité, on serait dans une démocratie idéale. De façon intermédiaire, en baissant le « curseur » de la sécurité, tout en maintenant un haut niveau de liberté, on se placerait dans un modèle anglo-saxon et, inversement, avec plus de sécurité et moins de liberté, dans un modèle plus proche du modèle français.

Il serait bien sûr pertinent de décliner l'exercice des divers domaines (individus, économie, social...) et croiser ces modèles. Par exemple, au sortir du communisme, la Chine et la Russie ont pris deux voies différentes : d'un côté absence de liberté individuelle et liberté économique, de l'autre moindre réussite économique mais plus grande liberté de société dans les années 1990.

La notion fréquemment promue de « flexisécurité » qui finalement allie liberté et sécurité, témoigne enfin de la présence de ce couple liberté/sécurité dans nos sociétés.

II) Choisir entre liberté et sécurité : impossible et inutile mais chercher un équilibre qui se traduit dans un pacte de société avec des critères propres à sa culture et à son histoire.

Si nous exposons qu'il n'est ni possible ni utile de choisir, nous montrons qu'un équilibre est à chercher et par quels moyens.

1) Opposer liberté et sécurité est un paradoxe

Qu'advient-il si je choisis une notion au détriment de l'autre ? Je perds celle que j'ai écarté, cela semble évident. Et paradoxalement, je perds aussi celle que j'ai retenue... !

Je choisis la liberté. Négliger la sécurité conduira, tôt ou tard, à une situation dégénérative, à la loi du plus fort, à la guerre. Cela est vrai au plan économique, individuel.

Je choisis la sécurité. Oublier la liberté conduira, in fine, à l'autoritarisme, là aussi, quel que soit le domaine. Il est notable à ce titre que les dictatures prônent toujours que « la fin justifie les moyens » et, de fait, le but recherché n'est jamais atteint car le « vécu » intermédiaire est antithétique avec ce but qui n'est alors jamais atteint et maintient la société dans une période – présumée transitoire – autoritaire.

Pour être libre, il faut être en sécurité. Cf. les exemples des guerres, des attentats... Ou encore de certains quartiers où l'insécurité induit un changement de comportement et une limitation des sorties et activités, notamment des jeunes filles.

De la même façon, la sécurité n'a de sens que si elle est associée à une certaine liberté qui permet d'en « profiter ». La liberté apparaît ici comme un besoin presque physiologique.

Cette interdépendance peut être citée dans nombre de domaines : la crise des subprimes en 2007/2008 où une trop grande liberté a conduit à la crise économique actuelle ; les entreprises qui réclament souvent plus de libertés mais aussi et surtout un cadre clair, l'achat public où les dispositions réglementaires constituent souvent une aide et même les religions où cadre « normatif » et liberté se conjuguent pour l'épanouissement du croyant.

Il est donc paradoxal de vouloir choisir entre liberté et sécurité : cela reviendrait à renoncer aux deux.

2) La quête d'un équilibre nécessairement fondé sur un pacte de société

Dès lors, la question du choix entre liberté et sécurité peut être reformulée en : comment concilier liberté et sécurité ? Comment profiter pleinement de chacune ? Quelles dispositions pour garantir une symbiose ?

Il apparaît qu'un équilibre doit sans cesse être recherché. Pour définir cet équilibre, un « curseur » doit être placé au bon niveau, et seul un choix sociétal semble pouvoir garantir son acceptation et sa pérennité dans le temps.

Ce curseur aura une position différente selon les pays et sociétés, selon leurs histoires, leurs cultures, leurs aspirations profondes. Chacun établira des critères différents de son voisin.

Dans la définition de ce qui apparaît comme un pacte de la société ou de la nation, un large débat public, débat de société, semble devoir se tenir pour garantir l'équilibre entre liberté et sécurité, dans les épreuves que connaîtra sans nul doute le territoire. La puissance publique a un rôle particulier à jouer pour lancer et animer ce débat à une période propice et suffisamment longue pour garantir la sécurité et le dépassonnement des débats.

La solidité de ce pacte devra permettre de ne pas réagir immédiatement sur le couple liberté/égalité face à une menace, mais au contraire, de se raccrocher à ce qui a été défini préalablement et non (sur)réagir dans l'émotion.

Rester sur ses valeurs, sur ces valeurs définies même et surtout dans une situation de chaos, nous garde dans notre humanité. Ces valeurs sont finalement ce qui nous reste de plus sûr et de plus beau dans une période de troubles.

Un tel débat de société aurait pu se tenir en France, suite aux attentats de 2015/2016. Toutefois, force est de constater qu'il n'a pas eu lieu, au bénéfice de la tentation sécuritaire, du fait de l'émotion, de la médiatisation souvent sensationnelle ou encore, de la récupération politique qui n'ont donc pas permis d'assurer, à ce stade et collectivement, l'équilibre liberté/sécurité.

3) La définition de critères propres à garantir cet équilibre

Pour déterminer un tel équilibre, chaque société optera pour divers critères et leur importance. On peut citer :

- les textes fondamentaux (Constitution...) garantissent les droits à respecter – ce qui n'empêche pas de les faire évoluer mais toujours dans un large débat et non dans la précipitation ;
- les libertés fondamentales parmi lesquelles... la sécurité !
- le degré de menace réelle, objectivée ;
- et surtout, la volonté du peuple à travers un choix sociétal.

Sur ce dernier point, des différences sont notables entre, par exemple, des sociétés occidentales comme l'Allemagne, très réticente à l'utilisation des données personnelles suite au souvenir du régime national-socialiste et de la dernière guerre mondiale, ou les pays anglo-saxons, très ouverts sur le sujet.

Enfin, s'il fallait malgré tout privilégier liberté ou sécurité pour placer le « curseur », il semble que la liberté devrait primer. En effet, c'est une valeur, sinon la valeur fondamentale de l'être humain. Victor Hugo écrivait ainsi : « Je préfère laisser un coupable en liberté que condamner un innocent ». La sécurité apparaît par ailleurs, de tout temps, comme une tentation au détriment de la liberté et, enfin, cette tentation sécuritaire semble s'arrêter de plus en plus

III) La puissance publique au cœur de l'équilibre liberté/égalité : le rôle de l'Etat, des collectivités et les moyens comme un paramètre déterminant du maintien de l'équilibre et de sa définition

Face à ce dilemme liberté/sécurité, la puissance publique a un rôle particulier à jouer. C'est le cas de l'Etat avec ses compétences régaliennes (sécurité et justice notamment) mais aussi des collectivités en appui de l'Etat dans divers domaines (police municipale, accompagnement social...). Dans tous les cas, les moyens apparaissent déterminants pour assurer l'équilibre visé.

1) Le rôle de l'Etat : débat public et déclinaison législative, compétences particulières

A été exposé l'importance de tenir préalablement, « à froid » d'évènements émotionnellement chargés, un débat public pour définir le meilleur compromis liberté/sécurité et sa solidité dans le temps et les épreuves. Les responsables politiques et les services de l'Etat, en appui, semblent les seuls à disposer d'une totale légitimité afin de lancer et d'organiser une réflexion large dans la société civile. Diverses modalités de concertation du grand public ou de personnalités qualifiées pourront être appelées. A la suite, les conclusions partagées de ce débat national devront être traduites dans les textes législatifs. Des exemples comme la loi Leonetti sur la fin de vie pourront être sources d'inspiration.

D'autre part, pour rechercher le meilleur équilibre liberté/sécurité, la coopération et l'articulation entre justice et police devraient être améliorées et optimisées. Il y a là un grand chantier à ouvrir.

Enfin, l'urgence du changement climatique en cours a une incidence considérable sur le tandem liberté/sécurité, tant demain (ce qu'on subira) qu'aujourd'hui (ce qu'il faudrait faire). Le changement de société qui découle de ces notifications sera majeur, y c. au regard du couple liberté/égalité, et il conviendrait d'apprécier davantage ce changement à l'aune de ces incidences sur la sécurité et la liberté.

2) Le fonctionnement des collectivités et leurs compétences au service de l'équilibre liberté/sécurité

Les collectivités doivent quant à elle porter une attention particulière dans leur organisation et leur fonctionnement au respect des libertés, dans un contexte de plus grande protection de leurs activités.

On peut citer la gestion des données personnelles ou encore la vidéoprotection pour lesquelles il est nécessaire d'informer les usagers et agents et de protéger les données recueillies.

Inversement, en matière d'achat ou de montage d'opérations, la sécurité juridique doit être recherchée avec potentiellement une limitation d'une certaine « souplesse » voulue par les élus.

En matière de compétences, deux blocs d'activités méritent d'être pointés :

- le cadre de vie avec l'aménagement, les mobilités... avec tous les documents de planification que les actions concrètes (urbanisme...), les collectivités ont une clé pour concilier sur le territoire liberté et sécurité ;
- l'action sociale : avec l'intégration des publics fragiles, les services jouent tant sur la sécurité des personnes que sur leur liberté (économique, par exemple) retrouvée. Le rôle d'accompagnement permet souvent de promouvoir une certaine forme de sécurité pour la personne avec de nouvelles perspectives synonymes de liberté.

3) Les moyens : un paramètre déterminant de l'équilibre liberté/égalité

Cela étant, les moyens dont dispose la puissance publique, et notamment les services de l'Etat dans le cadre de ses missions régaliennes, apparaît comme un frein à la promotion de l'équilibre liberté/égalité.

Les privatisations d'activités comme la sécurité, voire pour l'armée américaine avec la société privée « Black Water », d'opérations de défense, sont des conséquences des contractions budgétaires et laisse craindre un non-respect du couple liberté/sécurité qui aurait été défini ou naturellement établi dans le temps.

De même, suite aux attentats en France, les forces de police font part, non pas majoritairement des lois trop permissives mais de moyens insuffisants (temps, agents...) pour suivre les suspects.

De fait, les ressources financières disponibles – au moins pour les missions régaliennes mais l'analyse pourrait être prolongée pour d'autres compétences – semblent une limite forte dans la définition et la garantie d'un couple liberté/sécurité.

La question « a-t-on les moyens de ce niveau d'équilibre ? » ou encore « que peut-on avoir comme équilibre avec nos moyens ? » serait alors déterminante. La tentation sécuritaire n'est-elle pas in fine une solution moins onéreuse qu'un équilibre ambitieux ? La même question peut être soulevée avec une tentation « ultra libérale » ...

En conclusion, liberté et sécurité apparaissent en réalité comme un couple. Dans chaque domaine, à chaque niveau, un élément de liberté peut s'associer à un élément de sécurité. Un équilibre doit donc être recherché dans ce couple, inlassablement, ce qui implique un large débat de société où chaque culture définira un niveau d'équilibre qui lui est propre. La puissance publique a, sur cet équilibre, un rôle de premier plan et en fonction des ressources sont nécessaires. C'est finalement un pacte collectif sur lequel repose l'équilibre.

Aujourd'hui, une certaine urgence s'impose pour mieux préserver l'équilibre car des dérives tant sécuritaires (loi anti-terrorisme) que trop libérales (dérégulation économique) menacent cette harmonie.

La puissance publique doit y être vigilante d'autant qu'elle apparaît comme un refuge et une garantie en cas de troubles (crise économique, attentats...), à l'instar des textes fondamentaux de nos démocraties. En effet, in fine, c'est bien l'avenir de la démocratie et donc d'une certaine forme de civilisation qui est en jeu.